

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA**

Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2007

Date : 11/10/07

Lieu : DIREN PACA

Heure : 9 h 30

Compte rendu approuvé le : 27/11/2007

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs au DOCOB présenté en séance
- Note sur les centres de soins en PACA

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporama relatif au site Natura 2000 examiné

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Compte rendu du groupe de travail « zone alpine » du 02/10/2007 (FR9301542)
- Compte rendu du groupe de travail « espèces protégées » du 30/08/2007
- Note sur les centres de soins en PACA
- Demande de reconduction du moratoire sur la chasse sous-marine du Mérou
- Avis N° 2007 – 8, 2007-9 et 2007-10

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

▪ **Programme NATURA 2000**

- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site "Adrets de Montjustin – Les Craux – Rochers et crêtes de Volx » (FR93 01542) : Enjeux et objectifs de conservation. Opérateur Parc du Luberon
- ✓ La mission de rapporteur pour l'élaboration du DOCOB et le suivi du site : organisation, outils méthodologiques, programme de travail

▪ **Informations et dossiers divers**

- ✓ **Pour avis** : Les centres de soins en PACA : information, éléments de stratégie
- ✓ **Pour avis** : Reconduction du moratoire sur le mérou
- ✓ Modalités de validation des plans de gestion des réserves nationales
- ✓ Réunion nationale des présidents et vice-présidents de CSRPN
- ✓ Grenelle de l'Environnement : réunion régionale

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.  
M. CHEYLAN G.  
Mme BELLAN-SANTINI D.  
Mme BERNARD-LAURENT A.  
M. COROT D.  
M. COSSON E.  
M. DUMONT B.  
M. GRILLAS P.

M. MAUREL N.  
M. MEDAIL F.  
M. MOUTTE P.  
M. NAPOLEONE CI.  
M. QUEZEL P.  
M. TARDIEU CI.  
M. VIDAL E.

Membres du CSRPN non présents :

M. ALZIAR G. (excusé)  
M. BACHIMON P. (excusé)  
M. CHAPPAZ R. (excusé)  
Mme CLEYS-MEKDADE C. (excusée)  
M. MAGNIN F.

M. ORSINI P. (excusé)  
M. ROUSSET CI. (excusé)  
M. FRANCOUR P. (excusé)  
M. VERLAQUE M. (excusé)

Également présents :

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ;  
M. HARENG D. ; M. SALLES J.M. ; M. ROLLAND R. ;  
M. BOURIDEYS J. ;  
DDAF 04 : M. JOANNELLE P.  
PNR Luberon : M. Luccioni J. ; M. FRAPA P. ;  
M. GUENDE G. ;

Excusée :

Conseil Régional : Mme C. HAYOT

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 26 juin 2007 est adopté.

## 2. Remplacement de M. MEURET, démissionnaire

Présentation de Claude Napoleone, économiste à l'INRA d'Avignon. Spécialisé en questions foncières, notamment agricoles, ses travaux portent entre autres sur les liens entre activités agricoles et protection de la nature à travers les politiques agri-environnementales. Il a également développé des études sur le tourisme et les impacts sur les milieux.

## 3. Document d'objectifs

- **DOCOB du site « ADRETS DE MONTJUSTIN – LES CRAUX – ROCHERS ET CRETES DE VOLX » (N° FR9301542)**

**Opérateur** : PNR Luberon

**Rapporteurs scientifiques** : Paul MOUTTE et Emmanuel COSSON

Présentation du site à l'aide d'un diaporama, plus particulièrement axé sur le diagnostic socio-économique puis sur le volet « enjeux et objectifs de conservation ».

Puis le rapporteur scientifique présente les principales conclusions du groupe de travail « zone méditerranéenne » tenu le 02 octobre (cf. compte-rendu correspondant).

Autres remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Rajouter quelques mots sur les autres espèces remarquables hors N2000 : la Genette (serait présente sur le rocher de Volx, voir ONCFS), le Léopard ocellé, la flore patrimoniale, etc... dans un souci de porté à connaissance.
- Renforcer la présentation des habitats d'espèces.
- Remarque : malgré la rareté des zones humides, l'entretien et la réhabilitation des points d'eau constituent un facteur très important pour les troupeaux, donc indirectement pour l'entretien des milieux ouverts. Ce paramètre peut donc constituer un facteur limitant, à bien prendre en compte dans la gestion du site.
- Réchauffement climatique : en conséquence de la sécheresse, des phénomènes importants de défoliation sont observés sur le chêne pubescent, puis dans une moindre mesure sur le chêne vert. Il pourrait s'agir là de signes précurseurs du réchauffement climatique. Ce point mériterait d'être signalé dans le DOCOB.

Pour conclure, Marcel BARBERO félicite l'opérateur pour la qualité du travail présenté et propose de valider le DOCOB.

**Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2007- 8 joint)** : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Il mandate Paul MOUTTE pour la validation du document finalisé.

## 4. Programme NATURA 2000

Missions rapporteurs : un tableau de bord est distribué et commenté en séance. Diverses modifications sont demandées par certains membres. Une version corrigée du tableau de bord est ensuite produite puis distribuée en fin de séance. Elle sera transmise par mail à tous les membres.

## 5. Les centres de soins en PACA

Une note d'information sur la situation des centres de soins en PACA, préparée en lien avec P. Grillas, est présentée par J. Bourideys (document joint). Le conseil approuve la démarche de soutien de la DIREN (cf. **Avis N° 2007-9 joint**) et insiste sur les manques existants : couverture territoriale déficiente en 06 notamment ; accueil des oiseaux mazoutés en cas d'accident ; centre marin pour les cétacés et tortues ; souhait d'une meilleure organisation régionale : coordination, définition des mutualisations possibles et spécificités respectives, information du public, des services, mairies, pompiers, affaires maritimes, etc.

## 6. Reconduction du moratoire sur le Mérou

Le GEM (Groupement d'Etude du Mérou) a écrit au directeur des affaires maritimes pour demander la reconduction du moratoire d'interdiction de la chasse sous-marine du mérou brun qui arrive à échéance le 31/12/2007. Cette démarche est soutenue par de nombreux scientifiques (J.G. Harmelin, P. Francour, M. Verlaque ont fait connaître leur appui). D. Bellan présente le bénéfice pour l'espèce de la période d'interdiction des 5 dernières années et les arguments en faveur du prolongement de cette mesure. Le conseil émet un avis très favorable à la reconduction du moratoire (cf. **Avis N° 2007-10 joint**).

## 7. Informations et questions diverses

- ✓ Suivi des plans de gestion des RN : le CSRPN est consulté sur le premier plan de gestion d'une RNN avant avis du CNPN puis sur les renouvellements. Il est proposé de désigner des rapporteurs pour suivre les plans de gestion actuellement en cours d'élaboration.
  - Archipel de Riou : E. VIDAL
  - Crau : P. GRILLAS
  - Ste Victoire : G. CHEYLAN
- ✓ Réunion nationale des présidents et vice-présidents de CSRPN : D. BELLAN et D. MEYER font un bref compte rendu de la réunion nationale qui s'est tenue au MNHN le 3/10/2007. A noter l'intérêt des échanges et une réelle qualité d'écoute.
- ✓ Grenelle de l'Environnement : une réunion régionale s'est tenue à Nice le 8/10/2007. Intérêt du travail préparatoire et du groupe de travail sur la biodiversité dont M. BARBERO a été rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13 H 00.

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

**Signé**

**Signé**

La prochaine réunion est fixée le mardi 27 novembre 2007 (date avancée)

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 8

Date : 11/10/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>ADRETS DE MONTJUSTIN – LES CRAUX – ROCHERS ET CRETES DE VOLX</u> » (N°FR9301542) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

*Le CSRPN réuni le 11 octobre 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le parc naturel régional du Luberon.*

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 02/10/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. MOUTTE, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 11 octobre 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 02/10/2007.

**Avis N° 2007-8** : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 02/10/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 11/10/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. MOUTTE pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 9

Date : 11/10/2007	Objet : Centres de sauvegarde de la faune sauvage en PACA	Vote : unanimité
----------------------	-----------------------------------------------------------	---------------------

*Le CSRPN réuni le 11 octobre 2007, a étudié le dossier : Les centres de sauvegarde de la faune sauvage en PACA : Note d'information et éléments de prospective.*

Les 3 centres de sauvegarde de la faune sauvage qui existent aujourd'hui en PACA jouent un rôle important (voir Rapport de la DIREN) d'intérêt général dans la sauvegarde d'espèces notamment patrimoniales, comme centre de ressources en cas de catastrophes écologiques, dans la collecte de données sur la faune et dans la sensibilisation du public à la protection de la nature. Les structures qui portent ces 3 centres sont fragiles et risquent de disparaître sans soutien financier.

**Avis N° 2007-9** : Le CSRPN recommande que les centres de sauvegarde de la faune sauvage existant en PACA, ou susceptibles d'être créés dans le futur pour combler des lacunes géographiques ou techniques, soient soutenus financièrement dans leur fonctionnement. Ce soutien devrait s'accompagner :

- d'une coordination renforcée (en réseau) entre les structures afin d'optimiser leur fonctionnement et réduire les coûts,
- d'un engagement contractuel pour la restitution de leur bilan d'activité et des données acquises,
- de leur participation à des politiques de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement et d'information du public et des services
- d'une mise aux normes de leurs installations et de la formation des personnels affectés
- d'un audit régulier de leur activité

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**signé**

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 10

Date : 11/10/2007	Objet : Reconstitution du moratoire d'interdiction de la chasse sous-marine du Mérou brun ( <i>Epinephelus marginatus</i> )	Vote : unanimité
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

*Le CSRPN réuni le 11 octobre 2007, a étudié le dossier : Demande de reconduction du moratoire d'interdiction de la chasse sous-marine du Mérou brun (*Epinephelus marginatus* présentée par le Groupe d'Etude du Mérou (GEM).*

Le mérou est une espèce patrimoniale emblématique. La reconstitution de ses populations permet également la restauration de la pyramide trophique. Quinze années d'application du moratoire ont permis une remontée progressive des populations de mérou, faisant ainsi la preuve de l'efficacité de la mesure. Si les effectifs d'équilibre avec le milieu commencent à être observés dans certaines aires marines protégées comme le Parc National de Port-Cros, de nombreux habitats côtiers sont encore loin de présenter des effectifs souhaitables. L'arrêt du moratoire signerait une érosion rapide du stock et réduirait à néant 15 années de protection.

**Avis N° 2007-10** : Le CSRPN émet un avis très favorable à la reconduction du moratoire d'interdiction de la chasse sous-marine du Mérou brun (*Epinephelus marginatus*) selon les modalités proposées par le Groupe d'Etude du Mérou dans son courrier du 9 octobre 2007 à M. le Directeur Régional des Affaires Maritimes.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**